

DELIBERATION DD2023_025

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 mars 2023

LE 30 mars 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Daniel LE MAO

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	67
Votants	76
Pouvoirs	10

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme TOULAT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. MOTTIER, M. TALLET, Mme ROUX, M. PIERRE NADAL, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. DUCENE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. LAVITOLA
M. CADET donne pouvoir à M. AUDI
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pose que les comptes administratifs des collectivités territoriales et de leurs établissements publics doivent être approuvés avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Qu'après contrôle, il s'avère que les écritures passées par le comptable et par l'ordonnateur sont conformes, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

Qu'ainsi les résultats de l'exercice 2022 sont les suivants :

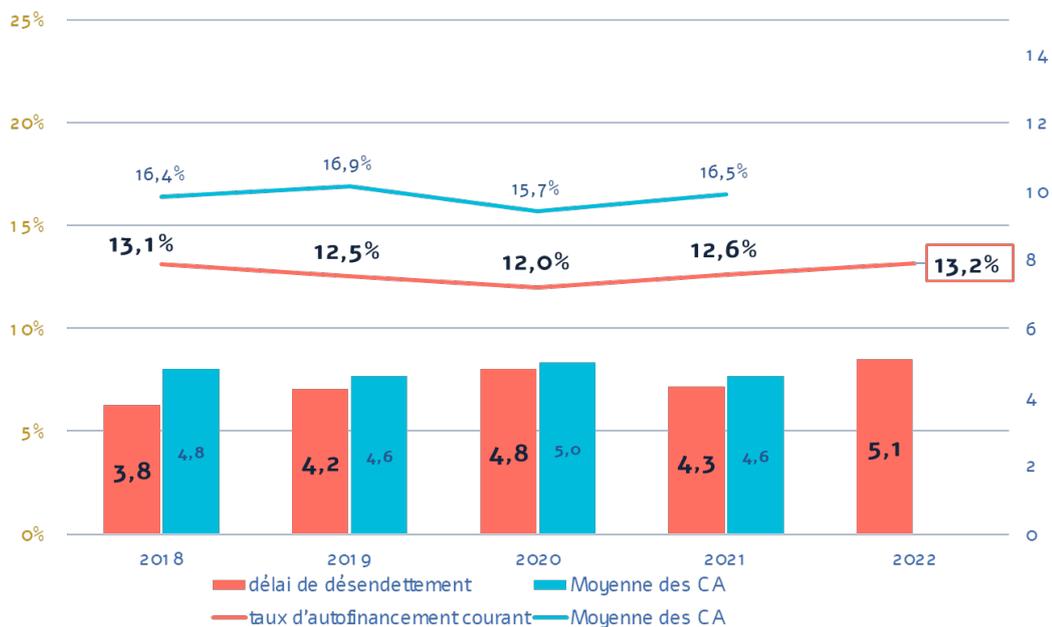
Budget		Budget		
	Principal		Immobilier d'entreprises	Zones d'activités économiques
Résultats 2022		Résultats 2022		
Résultat de fonctionnement	7 133 834,57	Résultat de fonctionnement	177 447,80	178 626,80
Résultat antérieur	0,00	Résultat antérieur		-197 300,19
Cloture fonctionnement	7 133 834,57	Cloture fonctionnement	177 447,80	-18 673,39
Résultat d'investissement	-1 711 704,77	Résultat d'investissement	66 341,06	1 915 150,66
Résultat antérieur	-8 926 313,02	Résultat antérieur	-251 773,53	-70 265,55
Cloture investissement	-10 638 017,79	Cloture investissement	-185 432,47	1 844 885,11
Budget		Assainissement	Mobilités	
Résultats 2022				
Résultat de fonctionnement	533 211,88	2 776 612,20		
Résultat antérieur	0,00			
Cloture fonctionnement	533 211,88	2 776 612,20		
Résultat d'investissement	-785 783,47	-305 615,62		
Résultat antérieur	-2 394 259,25	-1 480 207,38		
Cloture investissement	-3 180 042,72	-1 785 823,00		

Considérant que pour chaque budget, les comptes administratifs sont présentés en annexe. Par ailleurs, un document synthétique reprenant les comptes et budgets par politiques publiques est joint au présent rapport.

Que s'agissant des comptes administratifs, le tableau ci-dessous re de gestion. Pour tenir compte du nouveau périmètre budgétaire budget annexe pour les déchets, ceux-ci sont comptés à part.

Comptes administratifs	Budget réalisé (Fonct. + Inv.)	Epargne courante	Taux d'autofinancement courant	Délai de désendettement
Principal	88,20 M€	7,92	13,15%	5,1 ans
Mobilités	22,80 M€	3,80	29,81%	6,1 ans
Assainissement	10,60 M€	1,62	35,92%	13,3 ans
Immobilier	1,17 M€	0,28	50,5%	6,7 ans
ZAE	0,74 M€			
Déchets	13,20 M€	1,14		
Données consolidées	136,71 M€	14,76 M€	17,5 %	6,4 ans

Que comparativement aux autres communautés d'agglomération, les résultats du budget principal sont les suivants (les courbes représentent les taux d'autofinancement du Grand Périgueux ainsi que le taux moyen, les histogrammes représentent les délais de désendettement) :



Qu'ainsi, le taux d'autofinancement du Grand Périgueux est tendanciellement plus faible que la moyenne des communautés d'agglomération, quant au délai de désendettement il passera pour la première fois en 2022 au dessus de la moyenne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Donne acte au Président de la transmission des comptes administratifs ;
- Constate la conformité des écritures de l'ordonnateur avec celles du comptable ;
- Approuve les comptes administratifs 2022 pour l'ensemble des budgets du Grand Périgueux.

LE PRÉSIDENT NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 06/04/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 06/04/2023	Périgueux, le 06/04/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

